SEANCE DU 25 JUIN 2012, 20h30

Etaient présents : MM. GRANIER, JULIEN, RAULHAC, LAMESLE, LAURENS, ALRAN-REY, DELPECH,

BIZOUARD, BIBAL, ALBERICI, BONTON, TERRAL

Excusés: CABROL, ALBERT, LAFON, BANDET, CAYRAC, MOUSSA, MOUYSSET

Didier ALBERT a été nommé secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 26 avril 2012 a été adopté à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

GROUPE SCOLAIRE: Emprunt bancaire à la Caisse d'Epargne

Madame le Maire informe le conseil municipal que la caisse d'Epargne nous propose un prêt pour le financement de la construction de la nouvelle école. Le montant est de 600 000 € , avec un taux qui varie selon la périodicité des échéances.

- Pour un prêt sur 15 ans à échéances trimestrielles : taux de 5.16% / à échéances annuelles : taux de 5.22%
- Pour un prêt sur 20 ans à échéances trimestrielle : taux de 5.39%/ à échéances annuelles : taux de 5.45%

Il est stipulé dans le contrat que le déblocage des fonds doit être effectué 3 mois après la signature de ce dernier.

Le conseil accepte la proposition d'emprunt sur 15 ans, à échéances trimestrielles au taux de 5.16% et charge Madame le Maire de signer le contrat d'emprunt avec la Caisse d'Epargne dès sa réception.

CONVENTION AVEC LE CPIE DU TARN

L'Institut Environnement Tarn, labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, est une association loi 1901, créée en 1984. Le CPIE est une structure départementale pour impulser, mettre en réseau, valoriser les initiatives en faveur de l'environnement et de l'écoresponsabilité.

C'est dans ce cadre que le CPIE offre aux communes et écoles la possibilité de s'interroger sur les problématiques environnementales, et en particulier comment repenser le trajet domicile-école autrement qu'en voiture individuelle.

Le CPIE Tarn a aidé à la mise en place de « carapattes » dans différentes communes du Tarn, par exemple à l'école Jean-Jacques Rousseau à Albi en 2010.

L'enjeu du carapatte (groupe d'enfants qui se rend à pied à l'école accompagné par des parents) pour la commune est de réduire l'encombrement, les nuisances et la pollution de l'air autour de l'école ; pour les enfants d'avoir une activité physique, de démarrer la journée autrement ; pour les parents de s'accorder un temps de qualité et de renforcer les liens avec l'école et les autres parents ; pour les enseignants de traiter du développement durable en abordant la thématique de l'écomobilité de manière transversale.

Le CPIE Tarn propose une intervention d'un éducateur à raison de 3 demi-journées par classe pour l'année scolaire, en accord avec les instituteurs. Le coût d'intervention par journée est de $380 \in +30 \in (forfait frais de déplacement)$. Pour Cambon, les $380 \in seraient pris en charge par le Conseil Général, notre commune étant considérée « commune rurale ».$

Après réflexion sur le projet, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature d'une convention pour l'année 2012/2013 et charge Madame le Maire de faire le nécessaire.

ECRITURES BUDGETAIRES NECESSAIRES A L'AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'EMPRUNT

Pour le budget, 2012, il a été prévu une enveloppe de travaux de 700 000 € pour le commencement du projet de création du nouveau groupe scolaire. Il a été inscrit en investissement recette, article 1641 la somme de 200 000 €. L'acceptation de la proposition de la Caisse d'Epargne pour un montant de 600 000 € nécessite de passer les écritures suivantes :

Section d'investissement – Recettes

Article 16411 : + 400 000 €

Section d'investissement – Dépenses

Article 2313: + 400 000 €

Après discussion, le conseil municipal accepte ces écritures budgétaires.

Pour: 12 voix Contre: 0 voix